

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 863

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 25, substituer au mot :

« intéressés »

le mot :

« concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation avec la rédaction retenue à l'alinéa suivant.